

## PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté. Il se divise en sept volets :

- DÉMARRAGE DES NOUVELLES PROFESSEURES, NOUVEAUX PROFESSEURS
- CONSOLIDATION POUR LA RELÈVE PROFESSORALE
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- **APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES**
- MOBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET SOUTIEN À LA PUBLICATION

### Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés
- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche-crédation
- Un rapport final de réalisation doit être soumis à Stéphanie Tran ([tran.stephanie@uqam.ca](mailto:tran.stephanie@uqam.ca)), attachée d'administration de la Faculté, à la fin de la période de subvention
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à Geneviève Garneau, agente de recherche et de planification, au poste 2432 ou à l'adresse courriel [garneau.genevieve@uqam.ca](mailto:garneau.genevieve@uqam.ca)
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel [recherche.facarts@uqam.ca](mailto:recherche.facarts@uqam.ca)

# Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des connaissances

## Contexte

Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances et à accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté. Ainsi, la Faculté contribuera au financement de ces activités pour des programmes de subventions externes qui nécessitent un appariement.

## Objectifs spécifiques

- Soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances : colloques, conférences, ateliers, expositions, spectacles, réseautage en ligne, débats publics, etc.
- Accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeurs, professeures de la Faculté
- Contribuer au financement de ces activités dans le cadre de programmes de subventions externes nécessitant un appariement
- Favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création, particulièrement dans les milieux universitaires et les communautés à proximité de l'UQAM

## Conditions d'admissibilité

- La candidate, le candidat principal de la demande de subvention externe doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts
- Déposer la demande de subvention (Connexion ou autre nécessitant un appariement) pour relecture à la Faculté des arts suivant le calendrier :

<b>Remise à la Faculté pour relecture</b>	En vue d'un concours Connexion - CRSH
<b>10 juin</b>	1 <sup>er</sup> août
<b>10 octobre</b>	1 <sup>er</sup> novembre
<b>10 janvier</b>	1 <sup>er</sup> février
<b>10 avril</b>	1 <sup>er</sup> mai

## Montants alloués

- Jusqu'à 5 000 \$ pour une activité se situant à l'UQAM ou dans la région de Montréal
- Jusqu'à 2 500 \$ pour une activité se situant en dehors de la région de Montréal ou à l'étranger
  - La somme sera versée au moment de l'obtention de la subvention et devra être dépensée dans l'année suivant l'octroi

## Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à [recherche.facarts@uqam.ca](mailto:recherche.facarts@uqam.ca)

- une version PDF de la demande Connexion complète